# Contrat de professionnalisation

---
Par Josa

Bonjour,

Je suis actuellement en master 2, sous contrat de professionnalisation et je vais avoir 26 ans au mois de Février .

J'ai démarré en Septembre 2016 avec une rémunération à 80% du SMIC.
Depuis Septembre 2017, j'ai signé un nouveau contrat de professionnalisation(toujours dans la même entreprise) mais mon salaire n'a pas augmenté...

Cependant, malgré le fait que je vais avoir bientôt 26 ans, j'ai lu sur certains forums que l'augmentation n'était pas systématiquement obligatoire lors du passage des 25 à 26 ans... cependant, j'ai vu qu'il était toujours possible d'en faire la demande à son employeur selon son bon vouloir...

Ma question est donc la suivante : Compte tenu de mes 26 ans en Février, comment mettre les chances de mon côté pour obtenir au moins une rémunération à 100% du SMIC (ou barème interne de mon entreprise la PO***, qui est encore plus élevé que le SMIC) ?

Comment vous y seriez vous pris ? J'ai demandé un rendez vous avec mon tuteur d'entreprise pour lui en parler courant de la semaine prochaine...

Quels arguments appuyer ? D'autant plus, que j'ai mon logement personnel , ma voiture, et autres factures... Et avec mon salaire c'est un peu limite à la fin du mois.

Merci d'avance pour vos réponses,

---
Par florian15

Bonsoir,

Sauf en cas de dispositions conventionnelles de la branche d'activité plus intéressantes que 80 % du SMIC, vous n'avez aucun argument solide vous permettant de négocier la hausse de votre salaire si ce n'est peut être le fait d'arguer (si cela est le cas) que renouvelant votre contrat, vous êtes aujourd'hui davantage qualifié que vous l'avez été en septembre 2016 pour accomplir votre travail.

Les frais à vivre que vous engagez chaque mois est aussi un motif sérieux de votre requête ; lui en indiquer le montant si celui-ci est conséquent en regard de votre salaire est d'un poids supplémentaire puisqu'il le justifie (le motif).

Je vous souhaite une bonne négo, et pour tenter la réussir elle doit débuter avec un franc sourire.

---
Par Josa

Bonjour,

Merci pour votre réponse, après calcul j'ai un peu plus que 80% du SMIC (environ 82%) ma convention est convention commune la Poste - France télécom.

Du coup je ne sais pas ... Si je vais être augmenté ?

Merci pour votre réponse,

---

Par florian15

Bonjour,

Non, je ne le pense pas puisque que vous êtes pratiquement au taux d'un contrat destiné aux salariés de 26 ans mais rien ne vous empêche d'en discuter.

---
Par consulter avocat

Besoin d'un conseil juridique, une aide juridique, question juridique, assistance ou consultation ? Posez-la à un de nos avocats ou un de nos juriste. C'est confidentiel et gratuit
On vous offre un véritable engagement de qualité. http://consulter-avocat.fr/ ou appelez le (+33) 09 70 40 80 87

---
Par florian15

Aux Administrateurs du forum : N'est-il pas possible d'empêcher cette publicité récurrente ?